



# Assemblée générale

Distr. générale  
23 juillet 2015  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-dixième session

Point 100 de l'ordre du jour provisoire\*

### Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire

## Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

### Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le rapport du Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) concernant les activités menées par l'Institut de janvier à décembre 2014 ainsi que le projet de programme de travail et de plan financier pour 2015 et 2016.

À la soixante-quatrième session du Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement, qui s'est tenue à Genève du 29 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2015, le Conseil d'administration de l'Institut a examiné et approuvé le rapport pour soumission à l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration souligne les observations et recommandations figurant dans le rapport du Directeur, en particulier celles des paragraphes 23 à 30 concernant les futures mesures que doivent prendre les États Membres pour assurer la durabilité de l'Institut. Outre sa demande pour une subvention accrue pour l'exercice biennal 2016-2017, le Conseil demande que ses recommandations concernant la subvention soient pleinement reflétées dans la note du Secrétaire général demandant une subvention pour l'UNIDIR, qui sera présentée à l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session.

---

\* A/70/150.



## **Rapport du Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement sur les activités de l'Institut pendant la période de janvier à décembre 2014 ainsi que sur le projet de programme de travail et de plan financier pour 2015 et 2016**

### *Résumé*

Le présent rapport fait le point des activités menées par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) de janvier à décembre 2014 ainsi que du programme et du plan financier en cours pour 2015 et du projet de programme de travail et de plan financier pour 2016. À l'occasion du trente-cinquième anniversaire de l'Institut, le présent rapport fait également le point de la situation pour examen par les États Membres lorsqu'ils débattent de la nécessité et de la valeur continue de l'Institut et des mesures à prendre.

L'UNIDIR produit et mobilise un corpus de connaissances pour améliorer les politiques, programmes et pratiques en matière de désarmement et de sécurité. Les travaux de l'UNIDIR sont divisés en quatre programmes de recherche : Armes de destruction massive, Armes classiques, Questions nouvelles liées à la sécurité et Sécurité et Société.

L'année 2015 marque le trente-cinquième anniversaire de l'UNIDIR. À un moment où le mécanisme multilatéral de désarmement a du mal à obtenir des résultats concrets, l'UNIDIR continue à s'acquitter de son mandat au service des États Membres, jouant un rôle essentiel en fournissant des analyses fondées sur des données factuelles, des idées fraîches sur les questions émergentes et de nouvelles perspectives.

Cette année anniversaire offre aux États Membres la possibilité non seulement de se pencher sur les contributions, les réalisations et la valeur ajoutée de l'UNIDIR, mais également d'assurer qu'alors que l'Institut entame ses 35 années suivantes, ses travaux reposent sur une base plus solide, résiliente et durable. En 2012-2013, en réponse à la proposition tendant à fusionner les fonctions de recherche et de formation des Nations Unies, les États Membres ont exprimé leur solide appui politique à l'autonomie continue de l'UNIDIR. Toutefois, sans une base institutionnelle sûre, cette réalisation chèrement acquise est une illusion.

Le Directeur note que le budget destiné aux projets et aux activités a continué à augmenter, reflétant la demande par les États Membres des produits et activités de l'Institut, pourtant le financement à l'appui du cadre réglementaire pour réaliser lesdites activités conformément aux règles des Nations Unies et aux exigences des donateurs est loin d'être suffisant et se rétrécit tous les ans.

Dans sa résolution 68/247, l'Assemblée générale a approuvé l'octroi à l'UNIDIR, pour l'exercice biennal 2014-2015, d'une subvention de 577 800 dollars. Le Directeur note que la subvention imputée sur le budget ordinaire, prévue dans la résolution 39/148 H, afin de couvrir les dépenses relatives à la direction et au personnel de l'Institut, ne couvre plus le coût standard d'un poste de directeur. Dans ses résolutions 60/89 et 65/78, l'Assemblée recommande que le Secrétaire général

mette en œuvre, dans les limites des ressources disponibles, les recommandations du Bureau des services de contrôle interne et du Conseil d'administration de l'Institut relatives au financement de l'Institut.

Au cours des dernières années, les États Membres ont vivement exprimé leur ferme volonté politique d'appuyer l'autonomie continue de l'UNIDIR et sa structure unique de gouvernance. Il est maintenant temps que les États Membres assument la responsabilité de l'avenir de l'Institut afin d'assurer que l'UNIDIR peut tirer profit de ses 35 premières années et continuer à servir tous les États en qualité de leader d'opinion du système des Nations Unies en matière de désarmement et questions de sécurité internationale connexes.

## I. Généralités

1. L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) produit et mobilise un corpus de connaissances pour améliorer les politiques, programmes et pratiques en matière de désarmement et de sécurité.

2. Le présent rapport fait le point des activités et de la situation financière de l'UNIDIR de janvier à décembre 2014, et expose le programme de travail et le plan financier en cours pour 2015 ainsi que le projet de programme de travail et de plan financier pour 2016. À l'occasion du trente-cinquième anniversaire de l'Institut, le présent rapport fait également le point de la situation pour examen par les États Membres lorsqu'ils débattent de la nécessité et de la valeur continue de l'Institut et des mesures à prendre.

## II. Enseignements tirés des 35 premières années – une évaluation

3. L'année 2015 marque le trente-cinquième anniversaire de l'UNIDIR<sup>1</sup>. Au cours de 35 ans, l'Institut a acquis une réputation pour sa capacité d'innover et de résoudre les problèmes. À un moment où le Mécanisme multilatéral de désarmement a du mal à obtenir des résultats concrets, l'UNIDIR continue à s'acquitter de son mandat au service des États Membres, jouant un rôle essentiel en fournissant des analyses fondées sur des données factuelles, des idées fraîches sur les questions émergentes et de nouvelles perspectives.

4. Selon son mandat, les travaux de l'Institut ont pour objet de fournir à la communauté internationale des données plus diversifiées et plus complètes sur les problèmes relatifs à la sécurité internationale; de permettre à tous les États de participer en connaissance de cause aux efforts de désarmement; de réaliser études et des analyses objectives et concrètes; et d'entreprendre, dans le domaine du désarmement, des recherches plus approfondies, davantage axées sur l'avenir et à plus long terme.

5. L'UNIDIR est bien placé pour s'acquitter de son mandat, du fait de sa situation unique au sein de la communauté internationale – un institut autonome au sein des Nations Unies offrant un soutien aux recherches et politiques et des solutions aux États Membres, organes des Nations Unies, organisations internationales et régionales, et au-delà. De plus, l'expérience récente a prouvé que les États Membres continuent d'apprécier l'Institut – les services fournis par l'UNIDIR aux milieux diplomatiques, politiques et professionnels sont de plus en plus sollicités. Les projets de l'Institut ont continué à bénéficier d'un haut niveau de soutien et d'intérêt et l'UNIDIR a pu accroître régulièrement le financement de projets et activités spécifiques.

6. La situation unique de l'UNIDIR au sein des Nations Unies est renforcée par un certain nombre de points forts, à commencer par son large mandat. Le programme de travail est substantiel mais pratique – couvrant des questions actuelles et émergentes. Contrairement à de nombreuses organisations réalisant des

---

<sup>1</sup> L'Institut a été créé en 1980 (voir résolution 35/152H de l'Assemblée générale) et son statut a été approuvé par l'Assemblée en 1984 (résolution 39/148H).

analyses, l'UNIDIR n'est pas une organisation de sensibilisation et n'est pas limité à une région spécifique ou à un domaine particulier unique.

7. Un autre point fort est le caractère intersectoriel des travaux de l'UNIDIR, tant sur le fond que dans son approche multipartite. Les récentes recherches de l'UNIDIR, qui ne sont pas limitées à des dossiers de projets sur des armes spécifiques, comprennent entre autres : Dans quelle mesure les normes de comportement dans l'espace s'appliquent à l'élaboration de normes pour le cyberspace? De quelle manière l'interprétation par la communauté internationale des « accidents normaux » influe sur l'évaluation des risques liés au nucléaire? Comment les technologies de plus en plus autonomes se croisent avec les capacités cybernétiques offensives ou défensives et est-il possible d'atténuer les risques et les vulnérabilités?

8. Dans son approche multipartite, l'UNIDIR s'efforce activement de renforcer la collaboration entre les spécialistes du désarmement et les autres communautés de pratique – y compris, mais non limité au développement, la santé et les droits de l'homme. L'UNIDIR crée des partenariats stratégiques et encourage une collaboration utile entre toute une gamme de parties prenantes qui ne sont pas toujours réunies dans des instances traditionnelles de désarmement ou ne participent pas aux délibérations sur un pied d'égalité.

9. L'UNIDIR comble également le fossé entre l'intérieur et l'extérieur des Nations Unies. L'autonomie de l'UNIDIR, de même de son accès aux processus des Nations Unies, lui permettent d'examiner des questions que d'autres entités du système pourraient hésiter à confronter. Au niveau mondial, aucun autre centre d'étude et d'analyse dans le domaine du désarmement n'est dans cette situation. L'UNIDIR joue le rôle tant nécessaire de passerelle assurant la cohérence des idées provenant de l'intérieur et de l'extérieur du système. L'UNIDIR a également prouvé qu'il pouvait travailler en coopération avec toute une gamme d'entités des Nations Unies, étant considéré comme un partenaire non dangereux dans les efforts conjoints efficaces.

10. Étant le seul institut des Nations Unies consacré aux questions de désarmement et de sécurité, et ayant une réputation, des réseaux et un accès internationaux en tant qu'institut des Nations Unies, l'UNIDIR a une capacité unique de réunir les parties prenantes. La communauté internationale accorde une attention particulière à ses activités.

11. L'UNIDIR tire parti de cette capacité de réunir les parties prenantes de plusieurs manières, notamment par l'intermédiaire :

a) De conférences et ateliers internationaux, tels que la Conférence annuelle de l'UNIDIR sur la sécurité spatiale;

b) Une série de réunions régionales sur des sujets ou traités spécifiques, tels que le Traité sur le commerce des armes, un Code international de conduite pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique et le Droit international et le comportement des États dans le cyberspace;

c) Les discussions en petits groupes d'experts, tels qu'un groupe interdisciplinaire d'experts et d'intellectuels sur la fabrication d'armes reposant sur des systèmes de plus en plus autonomes, ou des réunions sur, par exemple, les stratégies visant à mettre fin à l'impasse à la Conférence du désarmement, pour

aider à incuber des idées, encourager la collaboration et identifier des stratégies permettant de progresser;

d) Des efforts interinstitutions, tels que l'appui au Gouvernement fédéral de Somalie et aux partenaires des Nations Unies afin d'élaborer et de mettre en place des cadres efficaces de gestion des armes et des munitions.

12. L'UNIDIR a été le chef de file d'efforts stratégiques visant à parvenir à une communauté de vues qui guident, légitiment et incitent l'action collective – en particulier pour ce qui est de questions nouvelles. De la sécurité de l'espace extra-atmosphérique au début des années 80, aux armes légères et de petit calibre au début des années 90, à la cybersécurité à la fin des années 90 – l'UNIDIR a fondamentalement contribué à la manière dont ces questions sont conçues et traitées par les communautés de désarmement et de sécurité. Il convient de citer :

a) Le renforcement de la protection des civils contre l'emploi d'armes explosives dans les zones peuplées : En collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et l'organisation non gouvernementale britannique Article 36, l'UNIDIR a aidé à définir à grands traits cette approche émergente depuis son élaboration vers 2009, créant une compréhension et une traction au sein du système des Nations Unies et des organisations et États intéressés.

b) Les conséquences humanitaires des armes nucléaires : L'UNIDIR a réalisé les travaux de référence en examinant l'évolution contemporaine du débat sur le désarmement nucléaire et en aidant les spécialistes de l'élaboration des politiques à la comprendre.

c) Stabilité du cyberespace : Depuis ses travaux initiaux sur la cybersécurité il y a plus d'une décennie, l'UNIDIR encourage maintenant la mise en place de communautés régionales de praticiens du droit en matière de cyberpolitique.

13. Enfin, l'UNIDIR est pratique et efficace. Il est un petit institut ayant un impact mondial. L'UNIDIR entreprend des recherches pour mieux comprendre les phénomènes, identifier les possibilités, évaluer les voies efficaces et la raison de leur efficacité et en dernier lieu parvenir à de meilleurs résultats. L'UNIDIR n'entreprend pas de recherches théoriques, mais plutôt des recherches pratiques, fondées sur des données factuelles et pouvant servir à élaborer des politiques dans le but de tirer parti des connaissances pour prendre des mesures appropriées. Plus simplement, il diagnostique un problème, il élabore une réponse et il donne un résultat.

## **A. Principaux défis : assurer la résilience et la durabilité de l'Institut et la transition à Umoja**

14. Le trente-cinquième anniversaire de l'UNIDIR offre aux États Membres la possibilité non seulement de réfléchir aux contributions, réalisations et à la valeur ajoutée de l'UNIDIR, mais également d'assurer qu'alors que l'Institut entame ses 35 prochaines années, ses travaux bénéficient d'une fondation plus sûre, résiliente et durable.

15. Les contributions volontaires constituent la principale source de financement de l'Institut. Le budget annuel de l'UNIDIR comprend deux éléments.

16. Le budget des projets et activités est composé de fonds provenant de gouvernements, fondations et organisations internationales préaffectés à des activités et projets spécifiques, selon une proposition et un budget détaillés préparés par l'UNIDIR. La haute qualité et la rentabilité des travaux sont assurées et renforcées par le caractère concurrentiel des marchés de financement de projets.

17. Le budget des opérations institutionnelles soutient le fonctionnement de l'Institut dans son ensemble – assurant la direction stratégique, les transactions financières et administratives, la gestion et la supervision, l'établissement de rapports, les communications et la sensibilisation. Il couvre le cadre institutionnel nécessaire pour réaliser les activités conformément aux règles et règlements financiers et administratifs des Nations Unies, ainsi qu'aux accords relatifs aux contributions. La majorité du Budget annuel des opérations institutionnelles couvre les dépenses relatives à un Directeur et quatre membres du personnel institutionnel [le Directeur (D2), le Chef des opérations (P5), un fonctionnaire du budget et des finances (P3), un assistant administratif (G6) et un secrétaire chargé des publications et réunions (G5)]<sup>2</sup>. Outre ces dépenses de personnel, le budget des opérations institutionnelles couvre un budget minimal pour les voyages du Directeur, l'infrastructure physique, l'entretien du site Web, le développement et la diffusion des outils et matériels de sensibilisation, et l'appui informatique et les communications (voir annexe III).

18. Lorsqu'ils créent un nouvel organe extrabudgétaire, un gouvernement ou un groupe de gouvernements concernés généralement fournissent une dotation ou un fonds de roulement pour le budget des opérations institutionnelles de la nouvelle entité. Le budget des opérations institutionnelles de l'UNIDIR provient de trois sources : contributions non préaffectées, fonds pour les frais généraux du budget de chaque projet et la subvention. Le budget des opérations institutionnelles est chroniquement sous-financé.

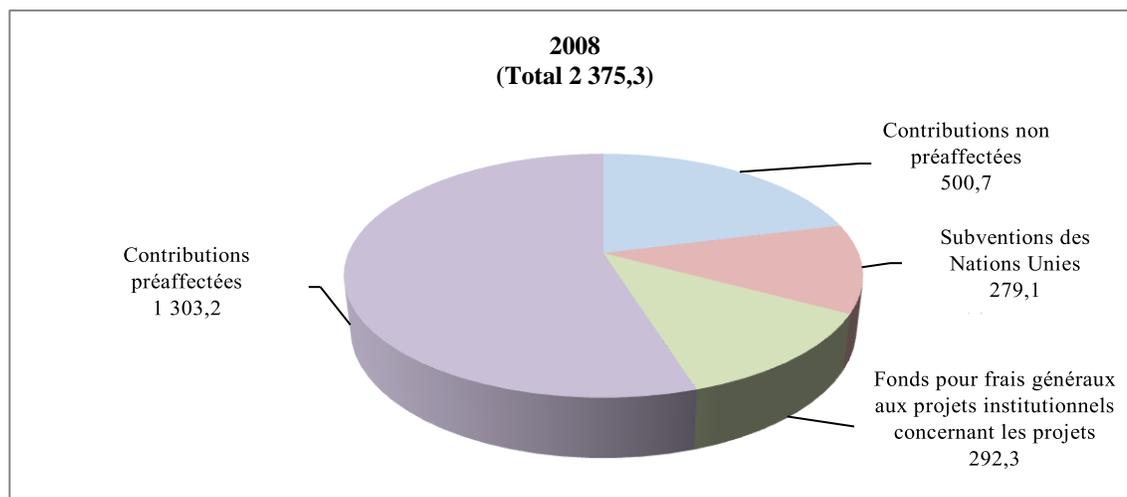
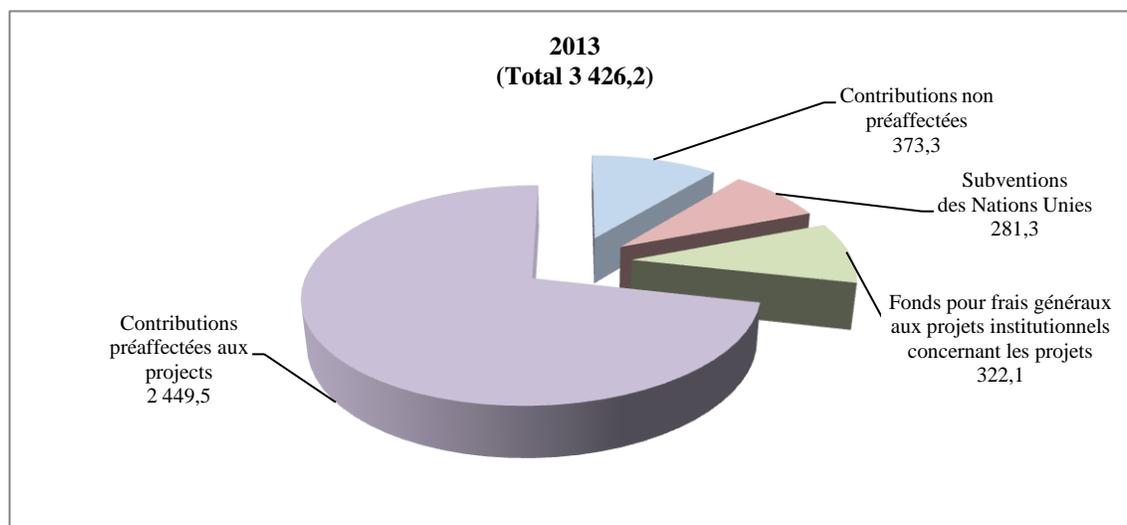
19. La figure 1 illustre les tendances du financement concernant l'appui à ces deux budgets.

---

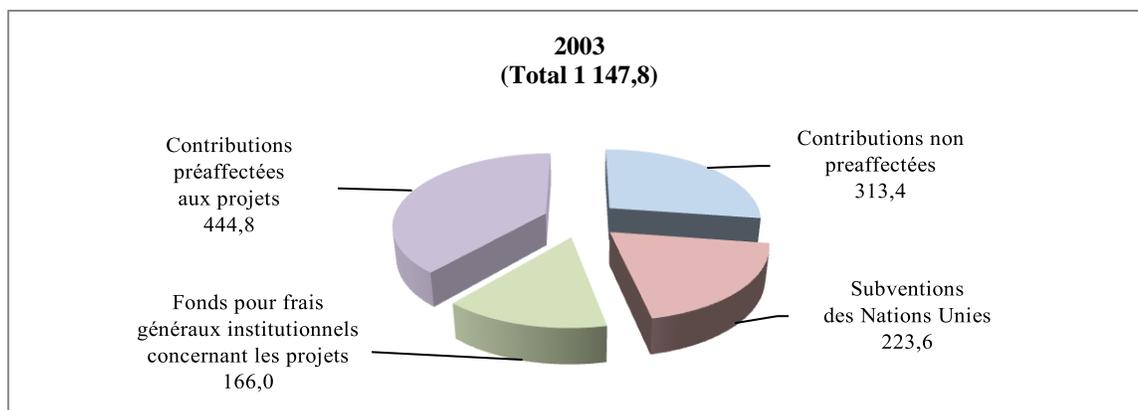
<sup>2</sup> À sa soixante-troisième session, à la suite d'une évaluation externe des besoins, le Conseil d'administration a approuvé la recommandation tendant à élargir le personnel de l'Institut pour qu'il comprenne un Chef de recherche (P-5); toutefois, pour des raisons financières, un tel poste n'a pas encore été créé. Lors de la retraite du titulaire du poste, les fonctions assumées par le G6 seront redistribuées et le poste de G6 sera supprimé. À ce moment, en ajoutant le poste de Chef de recherche (P5), l'Institut atteindra le nombre irréductible de cinq membres du personnel institutionnel.

Figure I  
**Recettes « projets et activités » (préaffectées) comparées  
 aux recettes « opérations institutionnelles » (non préaffectées)**

(En milliers de dollars des États-Unis)<sup>3</sup>



<sup>3</sup> Les montants de la subvention sont accordés pour l'exercice biennal. Afin d'illustrer ces figures, le montant de la subvention totale pour l'exercice biennal est divisé en deux.



20. Il est paradoxal que le budget des projets et activités de l'UNIDIR ait continué à avoir une tendance à la hausse, reflétant une demande par les États Membres pour les produits et activités de l'Institut, alors que le financement pour appuyer le cadre obligatoire nécessaire à la réalisation de ces activités conformément aux règles des Nations Unies et aux exigences des donateurs est loin d'être suffisant et se rétrécit tous les ans. Au niveau de financement actuel du budget des opérations institutionnelles il est impossible de maintenir le cadre minimum nécessaire au fonctionnement d'un institut des Nations Unies.

21. Le nouveau progiciel de gestion intégré Ujoma affectera l'UNIDIR à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2015 et pose deux problèmes distincts à l'UNIDIR. Premièrement, après octobre, il faudra trouver une nouvelle modalité contractuelle pour continuer à employer le personnel (aussi bien institutionnel que de recherche), la modalité actuelle n'étant pas appuyée par le nouveau système. Les contrats des deux membres du personnel institutionnel qui ne sont pas actuellement des contrats à durée déterminée devront être convertis pour leur permettre d'avoir le plein accès à Ujoma que nécessitent leurs fonctions. Cela aura des incidences financières. Pour ce qui est du personnel de recherche, l'Institut coopère activement avec le Secrétariat pour trouver une modalité contractuelle appropriée qui accommoderait les caractéristiques particulières des travaux de recherche, les réalités de l'environnement financier et le modèle d'activité de l'Institut.

22. Deuxièmement, la transition à Umoja requiert un montant nettement plus élevé de liquidités financières que l'UNIDIR n'a jamais eu. Par exemple, il n'est pas inhabituel que les contributeurs à des projets paient de manière échelonnée, le dernier versement n'étant effectué qu'à l'issue du projet. Avec l'introduction d'Umoja, les projets et activités ne pourront emprunter que des fonds non préaffectés. Les fonds non préaffectés sont la source clé du budget des opérations institutionnelles, et ceux-ci étant déjà en déficit, les liquidités sont simplement insuffisantes.

## B. Mesures que devraient prendre les États Membres

23. Après avoir fourni des services efficaces pendant 35 ans, les États Membres doivent prendre une décision collective sur l'avenir de l'UNIDIR. En 2012-2013, en réponse à la proposition tendant à fusionner les fonctions de recherche et de formation des Nations Unies, les États Membres ont exprimé leur solide appui politique à l'autonomie continue de l'UNIDIR. Toutefois, sans une base institutionnelle sûre, cette réalisation chèrement acquise est une illusion.

24. Il est un fait bien établi que depuis sa création l'UNIDIR a fait face à une base de financement institutionnel insuffisante<sup>4</sup>. Au cours des années, l'Assemblée générale, le Conseil d'administration de l'UNIDIR et le Bureau des services de contrôle interne (BSCI), entre autres, ont appelé l'attention sur cette situation et sur la nécessité de couvrir, au moyen de la subvention imputée sur le budget ordinaire, une plus grande part des dépenses de personnel institutionnel de l'UNIDIR. Ce qui rend l'année 2015 différente est qu'avec Umoja et la réorientation des donateurs vers un financement des projets presque exclusivement au moyen de fonds préaffectés, le sous-financement chronique du budget des opérations institutionnelles ne peut plus être ignoré.

25. Il existe deux solutions qui pourraient assurer une base plus stable et durable du budget des opérations institutionnelles : des contributions volontaires annuelles accrues au budget des opérations institutionnelles et une subvention plus importante<sup>5</sup>. Au cours des trois dernières années, moins de 20 États ont contribué au budget des opérations institutionnelles : Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Finlande, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Israël, Kazakhstan, Luxembourg, Malaisie, Mexique, Norvège, Pakistan, Saint-Siège, Serbie, Suisse et Turquie.

26. Avec l'introduction d'Umoja, pour 2016 le budget des opérations institutionnelles est de 1,3 millions de dollars E.-U. En 2014, les contributions non préaffectées des États étaient de 475 000 dollars E.-U. Si les États Membres veulent continuer de bénéficier, au sein des Nations Unies, d'un institut dédié dans le domaine de l'analyse en matière de désarmement et de sécurité, d'un institut qui œuvre en faveur de tous les États Membres, plus d'États doivent verser des contributions non préaffectées et s'engager à le faire tous les ans. Le Directeur et les membres du personnel institutionnel passent plus de temps à s'efforcer de sécuriser

<sup>4</sup> Voir, par exemple, A/38/467, A/40/744, A/41/166, A/42/611, A/45/498, A/48/325, A/50/391, A/55/349, A/56/418, A/57/335, A/58/316, A/59/361, A/60/285, A/61/297, A/63/279, A/65/228, A/66/125, A/67/203, A/68/206 et A/69/208.

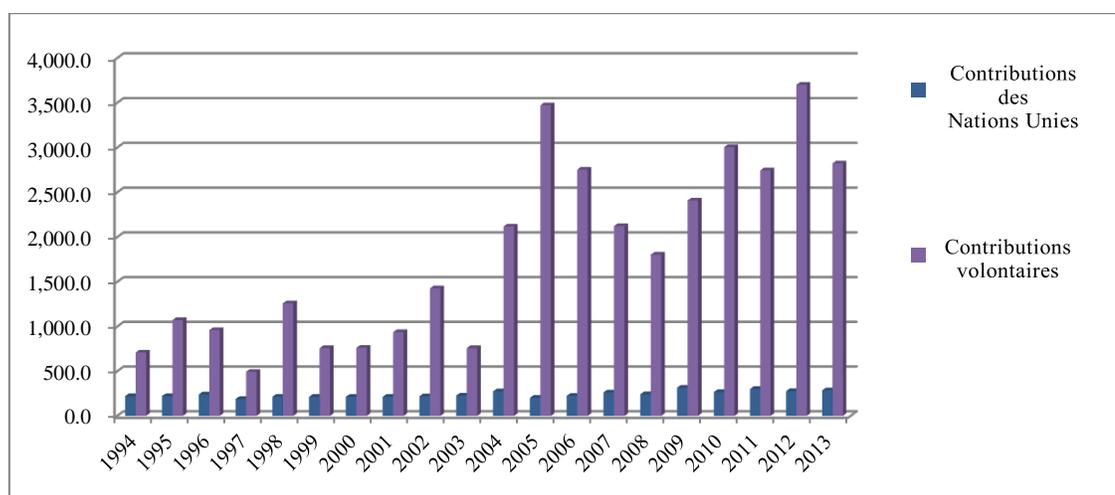
<sup>5</sup> La troisième source de financement du budget des opérations institutionnelles, les fonds pour frais généraux imputables aux projets, ne sont pas mentionnés ici du fait que les donateurs ont clairement spécifié qu'ils ne voulaient pas ou n'étaient pas capables de payer un pourcentage plus élevé des coûts administratifs. Bien que chaque budget de projet comprenne un pourcentage des coûts administratifs qui est affecté au budget des opérations institutionnelles, il comprend également la Dépense d'appui au programme prélevée par l'Office des Nations Unies à Genève sur toutes les dépenses de l'UNIDIR. En conséquence, les donateurs ont l'impression qu'ils paient deux fois les frais généraux et que l'ensemble du pourcentage des coûts administratifs (Office des Nations Unies à Genève + UNIDIR) est relativement élevé. Si une plus grande portion du budget des opérations institutionnelles était financée par la subvention et des contributions non préaffectées, le pourcentage de frais généraux imputables aux projets prélevé par l'UNIDIR sur les activités individuelles pourrait être réduit, rendant ainsi les projets plus abordables et plus attrayants pour les donateurs.

des fonds pour les dépenses opérationnelles plutôt qu'à élaborer des concepts et à assurer un financement pour des projets et activités de fond.

27. Une subvention plus élevée est un élément essentiel d'une solution durable à long terme. Les États Membres ont prévu la nécessité d'appuyer les coûts relatifs au Directeur et aux membres du personnel institutionnel au moyen du budget ordinaire et ont pris une disposition à cette fin dans le Statut de l'UNIDIR. Toutefois, en ce qui concerne un certain nombre de cycles budgétaires, la subvention n'a pas été ajustée en fonction de la variation des coûts, ce qui s'est traduit aujourd'hui par un pouvoir d'achat nettement réduit.

Figure II  
**Recettes de l'UNIDIR provenant de contributions volontaires comparées à la subvention**

(En milliers de dollars É.-U.)



28. Dans sa résolution 65/87 sur le trentième anniversaire de l'Institut, l'Assemblée générale recommande la mise en œuvre des recommandations du Conseil d'administration, y compris de plus d'une décennie de recommandations tendant à ce que les coûts du personnel institutionnel soient imputés sur le budget ordinaire. En 2004, le Secrétaire général a examiné la nécessité de continuer d'allouer une subvention à l'UNIDIR et conclu que la subvention imputée sur le budget ordinaire « était indispensable pour assurer l'indépendance et la pérennité des activités normales de l'Institut ». Il y a eu d'autres recommandations de ce genre, y compris une recommandation dans un rapport d'audit du BSCI en 2005 (AE2004/385/01) recommandant que l'UNIDIR, avec l'appui de son Conseil d'administration, « s'efforce d'obtenir un appui financier renforcé du budget ordinaire ». La résolution sur le trente-cinquième anniversaire de l'UNIDIR à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale offre une occasion unique d'appuyer une subvention plus élevée. Toutefois, pour avoir un impact quelconque, elle doit être suivie d'une décision de la Cinquième Commission.

29. Pour remédier au problème des liquidités, en janvier 2015 l'UNIDIR a créé un fonds autorenouvelable (« Fonds de stabilité »). Le fonds a un objectif d'un million de dollars E.-U., qui assurerait des liquidités suffisantes pour un fonctionnement

continu. Le Fonds sera une réserve sur laquelle il peut être emprunté; du fait qu'il est toujours renouvelé, il n'est jamais épuisé. Contrairement au budget des opérations institutionnelles, qui doit être renouvelé tous les ans, la contribution au Fonds est un investissement unique. La Suisse (60 000 dollars E.-U.) et l'Australie (100 000 dollars E.-U.) ont été les premiers contributeurs.

30. L'UNIDIR coopère activement avec le Secrétariat pour aider à surmonter les défis posés par la transition à Umoja. Toutefois, ces efforts seuls ne sont pas suffisants. Ce sont les États Membres qui ont créé l'Institut et qui ont clairement affirmé la valeur des produits et des services de l'Institut et leur nécessité continue. Ils doivent par conséquent assurer l'avenir de l'Institut et s'engager à le rendre durable. Une autre possibilité est de reconnaître que l'Institut cessera ses travaux de fond jusqu'à ce qu'une telle stabilité opérationnelle soit assurée.

### III. Programme de travail

#### A. Résultats obtenus (d'après les résultats effectifs obtenus de janvier à décembre 2014) et état des activités achevées ou prévues pour 2015

31. Les travaux de l'UNIDIR sont divisés en quatre programmes<sup>6</sup> de recherche : Armes de destruction massive, Armes classiques, Nouvelles questions relatives à la sécurité et Sécurité et société.

32. Tout au long de son existence, l'UNIDIR a été à l'avant-garde de nombreuses questions du programme de désarmement. L'Institut a été un initiateur et un leader dans des domaines aussi divers que la sécurité de l'espace, la stabilité du cyberspace, les armes légères, le désarmement et l'action humanitaire et les armes autonomes. Pour ce qui est de ces questions et d'autres, les travaux de l'UNIDIR sont aujourd'hui plus pertinents que jamais. Au cours des années, l'UNIDIR a prouvé sa capacité de changer et de s'adapter aux besoins et aux demandes des États Membres : aujourd'hui, outre les résultats écrits traditionnels, l'Institut élabore des outils et offre des activités de renforcement des capacités de manière que tous les États puissent participer pleinement aux délibérations et aux engagements pris en matière de désarmement et de sécurité.

33. En 2014, l'UNIDIR a réalisé 16 projets individuels, tenu 23 conférences et séminaires et publié 17 textes. Le personnel de l'UNIDIR a également participé à de nombreuses conférences et manifestations internationales tenues par des organisations partenaires ou en coopération avec celles-ci. Pendant la période couverte par le présent rapport, le personnel de l'UNIDIR a été représenté dans le monde entier à des manifestations tenues à Bangkok, Beijing, La Haye, Johannesburg, Stockholm, Tokyo et Vienne, entre autres.

34. Bien que les projets et activités individuels réalisés pendant la période à l'examen soient décrits ici en bref, des informations détaillées concernant des

<sup>6</sup> Pour rationaliser les travaux de l'Institut ainsi que pour accroître la clarté du programme de travail de l'Institut, à partir de 2014 les activités menées dans le cadre du programme de recherche « méthode et pratique » ont été incorporées dans les quatre autres programmes.

projets et des résultats spécifiques sont disponibles sur le site Web de l'UNIDIR ([www.unidir.org](http://www.unidir.org)).

## **1. Armes de destruction massive**

35. L'Institut a pour mission d'accorder la priorité aux mesures visant à éliminer les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires. À un moment où les progrès sur la voie du désarmement nucléaire sont dans l'impasse et où le rôle des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité nationale demeure élevé, les activités de l'UNIDIR à l'appui du désarmement nucléaire et de la non-prolifération sous tous leurs aspects continuent d'être nécessaires.

### **a) Promotion de la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires**

36. Le 24 avril 2014, en partenariat avec l'International Panel on Fissile Materials, l'UNIDIR a organisé la réunion intitulée « Les mesures concrètes en faveur du désarmement nucléaire ». De plus, l'UNIDIR a participé activement à diverses réunions (Piste II) sur le projet de création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. L'UNIDIR, en coopération avec la Mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies, a coorganisé une réunion-débat à la Conférence d'examen du TNP de 2015.

### **b) Incidences humanitaires des armes nucléaires (phase II)**

37. Au cours de la Phase II de ce projet, l'UNIDIR, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, a réalisé une étude examinant les défis que posent au système humanitaire toute une gamme de scénarios plausibles de détonation d'armes nucléaires. L'étude a identifié des questions spécifiques qui nécessitent davantage d'attention au niveau politique et opérationnel afin de renforcer la protection des civils contre les armes nucléaires. [août 2013-août 2014]

### **c) Incidences humanitaires des armes nucléaires (phase III)**

38. La Phase III a jusqu'à présent produit 11 notes de synthèse pour la Conférence de Vienne sur les incidences humanitaires des armes nucléaires et la Conférence d'examen du TNP. Des réunions-débats ont été organisées en parallèle de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale et de la Conférence d'examen du TNP. L'UNIDIR a également coopéré avec l'International Law and Policy Institute pour publier conjointement des commentaires sur les questions de désarmement sur le site Web « Effective Measures »<sup>7</sup>. [septembre 2014-juin 2015]

### **d) Appui au groupe d'experts gouvernementaux chargé non pas de négocier un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires mais de faire des recommandations sur les aspects susceptibles d'y contribuer**

39. L'UNIDIR a été sélectionné en tant que consultant du groupe d'experts gouvernementaux créé par le Secrétaire général conformément à la résolution 67/53 de l'Assemblée générale (2012). L'UNIDIR a participé aux quatre sessions de deux

<sup>7</sup> <http://unidir.ilpi.org/>.

semaines du Groupe d'experts gouvernementaux tenues en 2014 et 2015 et a fourni des notes de synthèse ainsi que des conseils, le cas échéant, sur demande du Président. [mars 2014-avril 2015]

**e) Activités diverses**

40. L'UNIDIR a continué à coparrainer diverses manifestations relatives aux armes de destruction massive. Celles-ci comprenaient un séminaire tenu le 30 mars 2015, en coopération avec le Centre de politique de sécurité de Genève et l'Institut des hautes études internationales et du développement, à l'occasion du quarantième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes biologiques; et un atelier tenu en février 2015, en coopération avec la Fondation pour la recherche stratégique (FRS), à l'appui du Code de conduite international de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques. À la demande du Directeur général, l'UNIDIR a présidé tous les comités du Forum informel de la société civile sur la Conférence du désarmement, tenu le 19 mars.

**2. Armes classiques**

41. Le programme de l'UNIDIR sur les armes classiques met l'accent sur la mise en œuvre des instruments de désarmement et des engagements pris en élaborant des outils ciblés, en offrant un renforcement des capacités, et en élaborant des processus améliorés et de meilleures méthodes de collaboration et de coopération des parties prenantes.

**a) Appui à l'emploi des Normes internationales sur le contrôle des armes légères (Phase II)**

42. L'UNIDIR a créé un logiciel – l'outil d'évaluation des Normes internationales sur le contrôle des armes légères (ISACS-AT) – visant à faciliter l'emploi des Normes internationales et, en particulier, pour permettre aux praticiens et aux décideurs d'évaluer de quelle manière leurs politiques, programmes et pratiques en matière de contrôle des armes légères s'alignent sur les Normes internationales. La deuxième phase du projet est axée sur la validation, la mise à l'essai dans dix pays, et le lancement du logiciel. [janvier 2013-janvier 2014]

**b) Gestion des armes et munitions en Somalie**

43. Ce projet comprend un atelier technique et une évaluation de la gestion des armes et des munitions en Somalie. L'atelier soulignait les prescriptions pour la gestion des armes et des munitions à la lumière de la résolution 2093 (par la suite 2142) du Conseil de sécurité, examinait la portée des activités et des pratiques en cours, et identifiait les besoins éventuels en matière de renforcement des capacités. Le rapport de l'UNIDIR, intitulé « Gestion des armes et munitions en Somalie » a été utilisé par le Gouvernement fédéral de la Somalie pour faire rapport au Conseil de sécurité sur l'embargo sur les armes. [décembre 2013-mars 2014]

**c) Appui à l'emploi des Normes internationales sur le contrôle des armes légères (Phase III)**

44. La troisième phase de ce projet (voir l'alinéa a) du paragraphe 41) comprenait une série de cinq ateliers régionaux « formation des formateurs » sur le renforcement des capacités. Une série de matériels de formation élaborés par

l'UNIDIR peut être téléchargée gratuitement du site [www.smallarmsstandards.org](http://www.smallarmsstandards.org). [janvier 2014-janvier 2015]

**d) Gestion des armes et munitions en situation de conflit, d'après-conflit et d'embargo sur les armes**

45. Une série d'ateliers visait à fournir des directives techniques en ce qui concerne le processus d'examen des cadres nationaux sur les armes légères et de petit calibre en République fédérale de Somalie. Le projet aidera à mettre en place la capacité des entités gouvernementales et des Nations Unies, en particulier du Comité directeur de gestion des armes et des munitions créé en 2004, d'examiner, évaluer et prévoir l'élaboration des cadres juridiques, des politiques et des procédures traitant de la gestion du cycle des armes et munitions. [mai 2015-avril 2017]

**e) Examen des modèles pour l'harmonisation de la documentation relative à l'utilisateur final et les systèmes de contrôle**

46. Le projet examine les options et les modèles pour harmoniser les systèmes de contrôle de l'utilisateur final afin de renforcer les mesures contre le détournement des armes. Le projet aidera les États dans leur mise en œuvre efficace et pratique du Traité sur le commerce des armes. [janvier-décembre 2015]

**f) Plate-forme internationale d'orientation technique pour les armes légères et de petit calibre**

47. Ce projet s'appuiera sur le logiciel-outil d'évaluation des Normes internationales de contrôle des armes légères (voir les alinéas a) et c) du paragraphe 41). La première phase de ce projet comprend le développement d'un prototype de la plate-forme et la mise à l'essai sur le terrain du prototype ISAP. Le projet améliorera l'accès et l'application des mesures de contrôle qui s'appliquent tant aux armes légères qu'à leurs munitions afin de renforcer la capacité des praticiens sur le terrain chargés d'appuyer la gestion des armes et des munitions en situation de conflit et d'après-conflit. [février 2015-décembre 2015]

**g) Promotion d'une approche internationale coordonnée et efficace aux engins explosifs improvisés**

48. Ce projet examine la façon dont la communauté internationale pourrait traiter des engins explosifs improvisés d'une manière plus coordonnée et efficace. [juin 2015-février 2016]

**3. Nouvelles questions relatives à la sécurité**

49. Le programme de l'UNIDIR sur les nouvelles questions relatives à la sécurité élabore des solutions pour les défis et les risques en matière de sécurité qui surviennent dans des secteurs en évolution rapide ou nouveaux. Ces secteurs comprennent des secteurs atypiques qui traversent les frontières traditionnelles, de même que les catégories de technologies auxquelles la communauté internationale en matière de sécurité accorde un intérêt croissant.

**a) Proposition d'élaboration d'un Code de conduite international sur les activités spatiales**

50. Avec l'appui de l'Union européenne, l'UNIDIR est parvenu convaincre le public du bien-fondé d'un code de conduite en matière d'activités spatiales, grâce à une série de réunions régionales, à des notes de synthèse, à des consultations d'experts et à des activités d'appui. [juin 2012-août 2014]

**b) Cyberindicateur**

51. Une étude de faisabilité s'appuyant sur le projet de l'UNIDIR de 2013, intitulé « Cyber Index : International Security Trends and Realities » (Cyberindicateur : tendances et réalités en matière de sécurité internationale). L'étude a élaboré la direction conceptuelle visant à transformer le cyberindicateur imprimé en un outil de cyberpolitique en ligne. Le document décrivant le prototype est intitulé « Toward Cyber Stability: a User-Centered Tool for Policymakers » [janvier-septembre 2014]

**c) Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale**

52. L'UNIDIR a à nouveau assumé le rôle de consultant pour les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux en 2014 et 2015. La dernière réunion du Groupe a été tenue en juin 2015. [juillet 2014-juin 2015]

**d) Le caractère intersectoriel de la sécurité spatiale**

53. Le 15 octobre 2014, l'UNIDIR a organisé une réunion-débat, accueillie par la Mission du Kazakhstan, pour discuter des initiatives actuelles des Nations Unies et de l'importance d'une approche globale au développement d'un régime de sécurité spatiale résilient.

**e) Droit international et comportement des États dans le cyberspace**

54. Le projet a pour but d'améliorer la sensibilisation et d'encourager le dialogue au niveau régional sur les diverses interprétations de l'applicabilité du droit international dans le cyberspace. Des ateliers régionaux ont été tenus à Séoul, Nairobi et Muscat. [octobre 2014-juin 2015]

**f) Réalités de la dépendance des puissances moyennes vis-à-vis de l'espace**

55. Une étude examinant la dépendance des puissances moyennes vis-à-vis des ressources spatiales dans le contexte de la sécurité spatiale, afin d'aider les puissances moyennes à mieux comprendre les choix stratégiques auxquels elles font face en ce qui concerne les problèmes de la sécurité spatiale. [novembre 2014-juin 2015]

**g) « Les principes de la légitime défense dans l'espace : perspectives nationales et questions critiques »**

56. L'UNIDIR a tenu une petite table ronde d'experts avec la Secure World Foundation pour examiner les positions nationales sur la manière dont les

engagements nationaux existants sur le droit de légitime défense devraient être appliqués dans l'espace extra-atmosphérique. [31 mars 2015]

**h) Conférence annuelle sur la stabilité du cyberspace**

57. La Conférence de 2014 s'est tenue le 10 février 2014, sur le thème de la « Prévention des conflits cybernétiques ». La Conférence de 2015 aura lieu les 9 et 10 juillet 2015.

**i) Conférence annuelle sur la sécurité de l'espace**

58. Le thème de la Conférence annuelle de l'UNIDIR sur la sécurité de l'espace, tenue à Genève les 19 et 20 mars 2014, était « Mise en œuvre et respect ». La Conférence de 2015 se tiendra également à Genève les 20 et 21 août 2015 et aura pour thème « Les fondements de la sécurité de l'espace ».

**4. Sécurité et société**

59. Le programme sécurité et société de l'UNIDIR est axé sur des approches intersectorielles, multidisciplinaires aux questions de sécurité, qui ont des ramifications sociétales plus larges – dans des domaines tels que la santé, le développement, le maintien de la paix, le renforcement de la paix et les droits de l'homme. Dans le cadre de ce programme, l'UNIDIR crée des réseaux au-delà de ceux de spécialistes en matière de sécurité et de maîtrise des armements – par exemple, des experts en matière d'intelligence artificielle, d'éthique, des entrepreneurs en technologie, des professionnels de la santé et des spécialistes de la conception.

**a) Fabrication d'armes reposant sur des systèmes de plus en plus autonomes (Phase I)**

60. Le projet a principalement pour objectif d'aider les décideurs à examiner plus en profondeur la question de la fabrication d'armes reposant sur des systèmes de plus en plus autonomes et à prendre des décisions éclairées à ce sujet. Dans la Phase I, l'UNIDIR a mis l'accent sur quatre points spécifiques : la façon d'orienter les délibérations multilatérales, le concept de « contrôle humain effectif », les questions relatives à l'éthique et aux valeurs sociales et l'autonomie maritime. [novembre 2013-janvier 2015]

**b) Formulation d'un programme de réintégration fondé sur des données factuelles (Phase III)**

61. La troisième phase du projet offre des recommandations sur la voie que pourrait suivre le Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration et les organisations membres pour mettre les projets fondés sur des données factuelles à la disposition des praticiens de la réintégration et pour incorporer les projets fondés sur des données factuelles dans le programme de formation en matière de désarmement, démobilisation et réintégration du Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, soulignant le passage critique de l'application des meilleures pratiques à l'utilisation des meilleurs processus.

**c) Fabrication d'armes reposant sur des systèmes de plus en plus autonomes : récits contradictoires (Phase II)**

62. La deuxième phase continuera de mettre l'accent sur les domaines dans lesquels l'UNIDIR peut fournir une valeur ajoutée aux délibérations internationales sur l'autonomie. La phase II privilégie les thèmes interdisciplinaires, où les questions critiques doivent faire l'objet de délibérations et d'un examen allant au-delà des parties prenantes à la Convention sur les armes classiques traditionnelles, tels que le secteur privé, les scientifiques dans le domaine de la recherche et du développement et les experts d'autres disciplines académiques pertinentes. [février 2015-janvier 2017]

**d) Journée mondiale d'action sur les dépenses militaires**

63. Le 13 avril 2015, en coopération avec le Bureau international de la paix, l'UNIDIR a coorganisé une manifestation pour célébrer la Journée mondiale d'action sur les dépenses militaires, qui portait sur les données relatives aux dépenses militaires de 2014.

**e) Maîtrise des armements et questions de sécurité relatives aux drones**

64. Afin d'appuyer l'étude du Secrétaire général sur la maîtrise des armements et les préoccupations sécuritaires causées par les drones, l'UNIDIR, en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement, a organisé un séminaire international pour examiner la maîtrise des armements et les aspects sécuritaires de l'emploi de drones. [15 et 16 juin 2015]

**f) Répercussions de la force explosive**

65. Un financement de départ a été assuré pour entreprendre les travaux sur les effets tertiaires ou 'répercussions' de l'emploi d'armes explosives dans les zones peuplées. Ces incidences humanitaires, sur le développement et sur la santé publique ne sont actuellement pas bien comprises et peuvent être beaucoup plus importantes qu'ont le réalise généralement. [août 2015-juillet 2016]

**5. Activités diverses**

**a) Services consultatifs**

66. Un bon indicateur de l'impact des travaux et de la réputation de l'Institut est le nombre de demandes de services consultatifs. Le personnel est régulièrement amené à prodiguer des conseils, avoir des entretiens avec les parties intéressées ou leur fournir des informations. Les demandes émanent du système des Nations Unies, des États Membres et des groupes régionaux, d'organisations internationales, multilatérales et régionales, des présidents de la Conférence du désarmement, ainsi que d'instituts de recherche, d'établissements universitaires, des médias ou de groupes de la société civile. Le personnel de l'UNIDIR a également tenu un certain nombre de réunions consultatives avec des États Membres.

67. Bien que les États Membres attendent du personnel de l'UNIDIR qu'il fournisse des conseils et un appui à la communauté du désarmement, cette activité n'est pas précisément couverte dans le financement des projets. Cela présente particulièrement un problème pour le personnel de recherche, pour qui ces

demandes représentent un travail en sus des travaux qu'ils réalisent déjà à plein temps dans le cadre des projets.

#### b) Éducation en matière de désarmement

68. Dans le cadre de sa mission consistant à fournir à la communauté internationale des données, des études et des analyses plus diversifiées et plus exhaustives, l'Institut considère l'éducation comme l'un des piliers de ses activités. Entre autres choses, le 25 novembre 2014, il a contribué au programme, intitulé « Désarmement et non-prolifération au XXI<sup>e</sup> siècle » dans le cadre du cycle de séminaires du Service de l'information à Genève, ainsi qu'à un séminaire sur l'éducation en matière de désarmement organisé le 1<sup>er</sup> février 2015, à Genève, par le London University Centre for International Studies and Diplomacy.

#### c) Forum de Genève

69. L'Institut est un des membres fondateurs du Forum de Genève. À la faveur de ses séances d'information publiques et de ses ateliers privés, le Forum de Genève offre aux dirigeants un espace unique pour édifier des programmes de maîtrise des armements et s'associer aux négociations en cours. Au début de 2015, le Forum de Genève a été dissout, en grande partie du fait d'un manque de financement. Les principales organisations, y compris l'UNIDIR, continueront de réaliser, sur une base ad hoc et individuelle et en coopération avec des partenaires appropriés, des projets d'intérêt mutuel, en particulier les travaux actuels consacrés à la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes (le Réseau sur le TCA), en collaboration avec d'autres institutions.

### B. Recettes et dépenses pour 2014

70. Pour 2014, le montant prévu des recettes de l'Institut s'élevait à 3 088 800 dollars; le solde au début de 2014 s'élevait à 1 941 800 dollars; en 2014, les recettes se sont élevées à 2 447 300 dollars; et le montant total des dépenses s'est élevé à 2 788 800 dollars, comme on peut le voir au tableau 1. Environ 85 % des contributions volontaires consistent en des fonds préaffectés réservés à des projets particuliers. Les projets et activités étant financés au fur et à mesure tout au long de l'année, les budgets annuel et biennal n'ont qu'une valeur indicative. Les prévisions se fondent sur l'évaluation des réalisations escomptées pour l'année et celle des tendances passées en matière de financement.

Tableau 1  
**Recettes et dépenses pour 2014**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Estimation initiale pour 2014<sup>a</sup></i> (a)	<i>Montant effectif</i> (b)	<i>Augmentation/ (déficit)</i> (c = b - a)
Solde au début de l'exercice <sup>b</sup>	1 941,9	1 941,8	(0,1)
<b>Recettes</b>			
Contributions volontaires et autres donations <sup>c</sup>	2 748,3	2 108,1	(640,2)
Subvention de l'ONU (budget ordinaire)	280,8	280,8	–

<i>Description</i>	<i>Estimation initiale pour 2014<sup>a</sup> (a)</i>	<i>Montant effectif (b)</i>	<i>Augmentation/ (déficit (c = b - a)</i>
Contributions d'autres organismes	27,1	40,0	12,9
Intérêts créditeurs	14,0	11,8	(2,2)
Recettes accessoires	18,6	6,6	(12,0)
<b>Total des recettes</b>	<b>3 088,8</b>	<b>2 447,3</b>	<b>(641,5)</b>
Ajustements sur exercices antérieurs	1,6	(1,1)	(2,7)
Remboursements aux donateurs <sup>d</sup>	(50,2)	(10,9)	39,3
Engagements des exercices antérieurs	16,9	15,6	(1,3)
<b>Total des fonds disponibles</b>	<b>4 999,0</b>	<b>4 392,7</b>	<b>(606,3)</b>
<b>Dépenses</b>			
Dépenses institutionnelles			
Traitements et autres dépenses de personnel	1 085,3	1 122,8	37,5
Voyages	15,7	12,7	(3,0)
Dépenses de fonctionnement	51,8	71,0	19,2
Dépenses relatives à des projets			
Traitements et autres dépenses de personnel	1 214,5	1 252,9	38,4
Voyages	118,7	156,1	37,4
Services contractuels	75,7	27,0	(48,7)
Achats	15,8	2,0	(13,8)
Bourses, subventions et dépenses diverses	106,3	20,3	(86,0)
<b>Total des dépenses directes</b>	<b>2 683,8</b>	<b>2 664,8</b>	<b>(19,0)</b>
Dépenses d'appui au programme	120,2	124,0	3,8
<b>Total des dépenses</b>	<b>2 804,0</b>	<b>2 788,8</b>	<b>(15,2)</b>
<b>Solde à la fin de l'exercice<sup>e</sup></b>	<b>2 195,0</b>	<b>1 603,9</b>	<b>(591,1)</b>

<sup>a</sup> Estimation révisée telle qu'elle figure dans le document A/69/176/Corr.1.

<sup>b</sup> Ces fonds sont déjà réservés conformément aux accords conclus avec les donateurs.

<sup>c</sup> Voir en annexe II le détail des contributions volontaires reçues en 2014. Le montant effectif des contributions volontaires montre une baisse de 640 200 dollars par rapport au montant estimatif des contributions volontaires principalement du fait que les prévisions sont fondées sur une moyenne sur six ans, alors que le nombre et le montant des accords de financement varient d'une année à l'autre.

<sup>d</sup> Selon les accords spécifiques conclus avec les donateurs, les remboursements sont effectués aux donateurs lorsque des activités spécifiques d'un projet sont modifiées et se traduisent par un montant des dépenses moins élevé qu'initialement prévu dans le budget ayant fait l'accord avec le donateur.

<sup>e</sup> Dont la réserve de trésorerie obligatoire (15 % des dépenses directes, déduction faite de la subvention de l'ONU imputée sur le budget ordinaire, et 5 % des dépenses directes des contributions de l'Union européenne).

## C. État des recettes et dépenses pour 2015

71. Il convient de noter que plusieurs projets financés et commencés en 2014 sont toujours en cours en 2015 et que l'achèvement du programme de travail de 2015 (tel décrit à la section III.A) sera subordonné à l'obtention de fonds tout au long de l'année pour financer les projets prévus.

Tableau 2  
**Activités et plan financiers prévus pour 2015**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Prévisions révisées pour 2015<sup>a</sup> (a)</i>	<i>Montant effectif Janvier-mars 2015 (b)</i>	<i>Écart (déficit) (c = b - a)</i>
Solde au début de l'exercice <sup>b</sup>	1 603,9	1 603,9	–
<b>Recettes</b>			
Contributions volontaires et autres donations <sup>c</sup>	2 802,5	1 301,6	(1 500,9)
Subvention de l'ONU (budget ordinaire) <sup>d</sup>	303,8	288,8	(15,0)
Contributions d'autres organismes <sup>c</sup>	30,8	88,3	57,5
Intérêts créditeurs <sup>e</sup>	9,6	0,0	(9,6)
Recettes accessoires	18,3	0,5	(17,8)
<b>Total des recettes</b>	<b>3 165,1</b>	<b>1 679,3</b>	<b>(1 485,8)</b>
Ajustements sur exercices antérieurs	3,1	0,0	(3,1)
Remboursements aux donateurs	(41,1)	0,0	41,1
Engagements des exercices antérieurs	15,7	0,0	(15,7)
<b>Total des fonds disponibles</b>	<b>4 746,7</b>	<b>3 283,2</b>	<b>(1 463,5)</b>
<b>Dépenses</b>			
Dépenses institutionnelles			
Traitements et autres dépenses de personnel <sup>f</sup>	991,7	289,9	(701,8)
Voyages	15,9	0,6	(15,3)
Dépenses de fonctionnement <sup>g</sup>	57,4	175,0	117,6
Dépenses relatives à des projets			
Traitements et autres dépenses de personnel	1 246,5	316,5	(930,0)
Voyages	126,1	31,3	(94,8)
Services contractuels	79,2	2,0	(77,2)
Achats	15,9	0,0	(15,9)
Bourses, subventions et dépenses diverses	109,7	0,0	(109,7)
<b>Total des dépenses directes</b>	<b>2 642,3</b>	<b>815,3</b>	<b>(1 827,0)</b>

<i>Description</i>	<i>Prévisions révisées pour 2015<sup>a</sup> (a)</i>	<i>Montant effectif Janvier-mars 2015 (b)</i>	<i>Écart (déficit) (c = b - a)</i>
Dépenses d'appui au programme	143,4	18,1	(125,3)
<b>Total des dépenses</b>	<b>2 785,6</b>	<b>833,4</b>	<b>(1 952,2)</b>
<b>Solde a la fin de l'exercice</b>	<b>1 961,0</b>	<b>2 449,8</b>	<b>488,8</b>

<sup>a</sup> Les prévisions pour 2015 se fondent sur la moyenne des chiffres de la période 2009-2014 plus 1 %, exception faite de la subvention imputée sur le budget ordinaire, des intérêts créditeurs et des dépenses de personnel (voir les notes d à f).

<sup>b</sup> Ces fonds sont déjà réservés conformément aux accords conclus avec les donateurs.

<sup>c</sup> Le montant des contributions volontaires et contributions d'autres organismes pour la période allant de janvier à mars 2015 est élevé principalement du fait que les prévisions sont fondées sur une moyenne sur six ans alors que le nombre et le montant des accords de financements varient d'année en année.

<sup>d</sup> Dans une communication à l'Institut, en date du 17 février 2015, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires indique une autorisation révisée de 584 600 dollars pour l'exercice biennal 2014-2015. En 2014, le montant de la subvention était de 280 800 dollars. Un montant de 288 800 dollars a été reçu en janvier 2015.

<sup>e</sup> Les prévisions des intérêts créditeurs pour 2015 et 2016 sont calculées sur la base du rapport entre le montant des intérêts créditeurs et le solde en début d'exercice pour 2014.

<sup>f</sup> On se reportera à l'annexe I. Les montants indiqués au titre des dépenses de personnel effectives sont élevés du fait que les obligations couvrent plusieurs mois de traitements à compter d'avril 2015.

<sup>g</sup> Les dépenses de fonctionnement pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2015 comprennent une perte de change de 163 400 dollars. Ce montant comprend un gain de change de 175,37 dollars sur les paiements et une perte de change de 163 559,42 dollars sur la réévaluation des annonces de contributions non versées.

## D. Activités et plan financier prévus pour 2016

72. Les questions nucléaires occuperont une place de choix dans le programme de travail de l'Institut pour 2016. Bien que le résultat de la Conférence d'examen du TNP influencera certainement les activités de la communauté internationale au cours des cinq prochaines années, l'UNIDIR continuera à œuvrer en faveur de mesures concrètes pour faire progresser les débats sur les matières fissiles, la transparence en matière nucléaire et la sécurité, ainsi qu'en offrant une analyse fondée sur des données factuelles des incidences humanitaires des armes nucléaires.

73. Le programme de l'UNIDIR sur les armes classiques est fondé sur l'élaboration d'outils pratiques, principalement du point de vue de l'utilisateur et sur la manière de soutenir au mieux les États concernés, les concepteurs de programmes et de politiques et les institutions des Nations Unies alors qu'ils s'efforcent d'élaborer et mettre en œuvre des programmes efficaces sur les armes légères conformes à leurs engagements internationaux. Dans l'année à venir, la mise en œuvre efficace du Traité sur le commerce des armes, des mesures concrètes telles que l'harmonisation du certificat de l'utilisateur final et une solution au détournement, de même que les engins explosifs improvisés et les armes explosives, revêtiront une haute priorité.

74. Le programme concernant les nouvelles questions de sécurité continuera à s'appuyer sur le leadership de l'UNIDIR en matière de sécurité spatiale et cybernétique, un accent particulier étant mis sur le renforcement des capacités dans les pays en développement ainsi qu'à la collaboration avec les puissances moyennes et les parties prenantes qui ne participent pas toujours aux délibérations multilatérales.

75. Les travaux du programme Sécurité et société de l'UNIDIR continueront de tirer profit de l'approche intersectorielle multidisciplinaire réussie relative aux questions de sécurité qui ont des ramifications sociétales plus larges; le projet sur la fabrication d'armes reposant sur des systèmes de plus en plus autonomes continuera d'être élargi, un financement étant assuré jusqu'en 2017. L'UNIDIR s'efforcera d'incorporer la formulation d'un programme de réintégration fondé sur des données factuelles dans la formation au maintien de la paix, où cette technique peut aider les personnes sur le terrain à élaborer rapidement des projets efficaces de réintégration.

76. Au cours des cinq prochaines années, l'UNIDIR vise à jouer un rôle de plus en plus important dans le mécanisme de désarmement des Nations Unies. La participation au Mécanisme de désarmement est un moyen important pour aider tous les États ainsi que pour offrir une analyse sur la manière de rendre plus efficaces les parties moins productives du Mécanisme. L'UNIDIR se félicite des discussions qui ont eu lieu au cours des deux dernières sessions de la Commission du désarmement sur la possibilité de demander à l'UNIDIR de réaliser des études spécifiques; ces délibérations n'ont pas encore débouché sur un mandat.

77. Au cours des cinq prochaines années, des efforts seront déployés pour connecter les travaux de l'UNIDIR à une plus grande série de questions globales que les États Membres considèrent prioritaires – en particulier le programme de développement pour l'après-2015, et les questions humanitaires et de santé. Le mandat de l'UNIDIR, défini au paragraphe 2 de l'article II de son Statut, stipule que les travaux de l'Institut doivent tendre à « faciliter les progrès [...] vers une sécurité accrue pour tous les États et vers le développement économique et social de tous les peuples ». Dans les années à venir, l'UNIDIR réalisera d'autres recherches fondées sur des données factuelles afin de promouvoir une compréhension plus large et plus profonde de la relation entre la sécurité, le désarmement et le développement. Une large portion du budget des projets et activités de l'UNIDIR fait partie des domaines pouvant bénéficier de l'Aide publique au développement. L'UNIDIR a toujours adopté une approche intersectorielle, mais elle sera utilisée plus systématiquement et aura des objectifs à plus long terme.

78. Le coût du projet de programme de travail de l'Institut pour 2016 devrait s'établir à 2 968 700 dollars, comme il est indiqué dans le tableau 3.

Tableau 3  
**Activités et plan financier prévus pour 2016**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Prévisions pour 2016<sup>a</sup></i>
Solde au début de l'exercice <sup>b</sup>	1 961,0
<b>Recettes</b>	
Contributions volontaires et autres donations	2 870,4

<i>Description</i>	<i>Prévisions pour 2016<sup>a</sup></i>
Subvention de l'ONU (budget ordinaire) <sup>c</sup>	292,3
Contributions d'autres organismes	34,3
Intérêts créditeurs <sup>d</sup>	11,8
Recettes accessoires	18,6
<b>Total des recettes</b>	<b>3 227,4</b>
Ajustements sur exercices antérieurs	0,3
Remboursements aux donateurs	(48,0)
Engagements des exercices antérieurs	18,4
<b>Total des fonds disponibles</b>	<b>5 159,1</b>
<b>Dépenses</b>	
Dépenses institutionnelles	
Traitements et autres dépenses de personnel <sup>e</sup>	1 167,6
Voyages	15,2
Dépenses de fonctionnement	60,7
Dépenses relatives à des projets	
Traitements et autres dépenses de personnel	1 238,7
Voyages	123,1
Services contractuels	72,7
Achats	14,9
Bourses, subventions et dépenses diverses	128,0
<b>Total des dépenses directes</b>	<b>2 821,0</b>
Dépenses d'appui au programme	147,7
<b>Total des dépenses</b>	<b>2 968,7</b>
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>2 190,4</b>

<sup>a</sup> Les prévisions pour 2015 se fondent sur la moyenne des chiffres de la période 2009-2014 plus 1 %, exception faite de la subvention imputée sur le budget ordinaire, des intérêts créditeurs et des dépenses de personnel (voir les notes c à e).

<sup>b</sup> Ces fonds sont déjà réservés conformément aux accords conclus avec les donateurs.

<sup>c</sup> Représente la moitié du montant approuvé de la subvention à l'UNIDIR pour l'exercice biennal 2014-2015, en attendant l'actualisation des coûts pour l'exercice biennal 2016-2017.

<sup>d</sup> Les prévisions des intérêts créditeurs pour 2015 et 2016 sont calculées sur la base du rapport entre le montant des intérêts créditeurs et le solde en début d'exercice pour 2014.

<sup>e</sup> Pour plus amples détails, voir l'annexe I.

#### IV. Mobilisation des ressources

79. Selon le paragraphe 1 de l'article VII du Statut de l'Institut, les contributions volontaires des États et d'organisations publiques ou privées en constituent la principale source de financement. Par conséquent, la mobilisation des ressources est au cœur de la stabilité financière de l'Institut.

80. Le financement de l'UNIDIR provient de cinq mécanismes :

**a) Le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies**

81. Le Statut de l'UNIDIR, approuvé par l'Assemblée générale, stipule qu'« une subvention visant à couvrir les dépenses relatives au Directeur et au personnel de l'Institut peut être imputée sur le budget ordinaire de l'ONU ».

**b) Contributions volontaires au budget des opérations institutionnelles**

82. Ce financement appuie le cadre de l'Institut – les ressources humaines dont a besoin l'UNIDIR pour réaliser ses activités conformément aux règles et règlements financiers et administratifs de l'ONU, ainsi que conformément aux accords relatifs aux contributions.

**c) Contributions volontaires au budget des projets et activités**

83. Selon un descriptif de projet et un budget détaillés préparé par l'UNDIR, les gouvernements, fondations et organisations internationales fournissent des fonds préaffectés à des activités et projets spécifiques.

**d) Contributions au Fonds de stabilité**

84. Le Fonds de stabilité de l'UNIDIR est un fonds autorenouvelable qui aide à stabiliser le fonctionnement de l'Institut en accroissant les liquidités.

**e) Demandes par l'Assemblée générale**

85. Les États Membres peuvent demander à l'UNIDIR de réaliser des études spécifiques. Selon le Statut de l'UNIDIR, « Le coût des activités spécifiques que l'Assemblée générale peut demander à l'Institut d'ajouter à son programme de travail ordinaire est couvert par prélèvement sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, à raison de montants à déterminer à la date à laquelle lesdites activités sont demandées ».

86. À un moment où les priorités fiscales et programmatiques sont en évolution, une trop grande dépendance sur un petit groupe de donateurs est dangereuse. Il est par conséquent important de déployer tous les efforts possibles pour élargir la base de l'appui financier fourni à l'UNIDIR, tant parmi les États que les sources philanthropiques non gouvernementales.

87. Comme mentionné ci-dessus, le mandat de l'UNIDIR fait clairement référence aux aspects de ses travaux liés au développement. Au cours des cinq prochaines années, l'UNIDIR passera d'une approche projet par projet à une intégration plus systématique de la dimension du développement en tant que thème intersectoriel dans l'ensemble du programme de travail de l'Institut. Cela non seulement fournit à la communauté internationale une analyse de la sécurité pertinente et tant nécessaire lorsqu'elle met en œuvre ses engagements dans le cadre du programme de développement pour l'après 2015, mais s'aligne également sur les priorités de financement de la majorité des donateurs.

## **V. Communication et sensibilisation**

88. Les activités de communication et de sensibilisation sont essentielles pour transmettre à la communauté internationale les résultats des recherches de l'UNIDIR. Outre qu'ils transmettent les résultats de fond des recherches, les efforts de communication ont pour but de faire mieux prendre conscience du rôle unique que joue l'UNIDIR dans la communauté internationale et de sa valeur ajoutée. L'UNIDIR a presque achevé sa transition vers des publications exclusivement électroniques. En 2015, un accent particulier a été mis sur la sensibilisation par les médias sociaux.

89. Les efforts de communication et de sensibilisation continuent d'être entravés par la perte en 2013 du seul personnel de communication dédié, due à un manque de financement institutionnel.

## **VI. Conclusion**

90. Au cours des dernières années, les États Membres ont vivement exprimé leur ferme volonté politique d'appuyer l'autonomie continue de l'UNIDIR et sa structure unique de gouvernance. Il est maintenant temps que les États Membres assument la responsabilité de l'avenir de l'Institut afin d'assurer que l'UNIDIR puisse tirer profit de ses 35 premières années et continuer à servir tous les États en qualité de leader d'opinion du système des Nations Unies en matière de désarmement et questions de sécurité internationale connexes.

## Annexe I

## Prévisions de dépenses de personnel pour 2015-2016

(En milliers de dollars des États-Unis)

2015	Montant total des traitements	Contributions du personnel	Dépenses communes de personnel	Indemnités de représentation	Total
<b>Contrats de l'ONU<sup>a</sup></b>					
1 D-2	227,1	36,5	77,4	0,6	<b>341,6</b>
2 agents des services généraux (AC)	205,0	76,0	70,0		<b>351,0</b>
1 P-5 (novembre-décembre 2015)	31,3	4,5	10,7	0,0	<b>46,5</b>
1 P-3 (novembre-décembre 2015)	22,3	2,8	7,6	0,0	<b>32,7</b>
<b>Total partiel</b>					<b>771,8</b>
<b>Contrats de l'UNIDIR<sup>b</sup></b>					
1 P-5 (janvier-octobre 2015)	129,6				<b>129,6</b>
1 P-3 (janvier-octobre 2015)	90,3				<b>90,3</b>
<b>Total partiel</b>					<b>219,9</b>
<b>Total</b>					<b>991,7</b>
<hr/>					
2016	Montant total des traitements	Contributions du personnel	Dépenses communes de personnel	Indemnités de représentation	Total
<b>Contrats de l'ONU<sup>a</sup></b>					
1 D-2	227,1	36,5	77,4	0,6	<b>341,6</b>
1 P-5	187,9	26,8	64,1		<b>278,8</b>
1 P-3	133,6	17,0	45,6		<b>196,2</b>
2 agents des services généraux (AC)	205,0	76,0	70,0		<b>351,0</b>
<b>Total</b>	<b>753,6</b>	<b>156,3</b>	<b>257,1</b>	<b>0,6</b>	<b>1 167,6</b>

Abréviation : AC = Autres classes.

<sup>a</sup> Sur la base du montant des traitements applicable à Genève pour l'exercice biennal 2014-2015 – Version 13. Les postes P-5 et P-3 seront régularisés en 2015 pour se conformer aux Règles et Règlements des Nations Unies et à l'application d'Umoja.

<sup>b</sup> Taux de change de 1 dollars à 0,95 francs suisses.

## Annexe II

## Détails des contributions volontaires pour 2014

(En dollars des États-Unis)

Contributions volontaires	Dollars É.-U.
<b>Al. Contributions des gouvernements</b>	
<i>Annoncées avant 2014 pour 2014</i>	
Allemagne	67 935
Finlande	53 619
Norvège	160 901
<i>Annoncées en 2014 pour 2014</i>	
Allemagne	86 741
Australie	13 181
Chine	19 985
Émirats arabes unis	10 000
Fédération de Russie	99 965
Finlande	54 422
France	160 000
Iraq	10 000
Irlande	65 876
Mexique	10 000
Norvège	555 394
Pakistan	4 949
Pays-Bas	394 737
République de Corée	30 000
Serbie	2 000
Suisse	277 407
Turquie	10 000
<b>Total partiel A</b>	<b>2 081 112</b>
<b>B. Dons publics</b>	
Northeastern University	7 000
Fondation Simons	20 000
<b>Total partiel B</b>	<b>27 000</b>
<b>Total des contributions volontaires (A+B)</b>	<b>2 108 112</b>
<b>C. Contributions interorganisations</b>	
Bureau des affaires de désarmement	40 000
<b>Total partiel C</b>	<b>40 000</b>
<b>Total (A+B+C)</b>	<b>2 148 112</b>

*Abréviation* : AC = Autres classes.

Sur la base du montant des traitements applicable à Genève pour l'exercice biennal 2014-2015  
 – Version 13. Les postes P-5 et P-3 seront régularisés en 2015 pour se conformer aux Règles et  
 Règlements des Nations Unies et à l'application d'Umoja.  
 Taux de change de 1 dollars à 0,95 francs suisses.

## Annexe III

**Budget des opérations institutionnelles pour 2016**

<i>Coûts estimatifs</i>	<i>En milliers de dollars É.-U.</i>
Personnel institutionnel <sup>a</sup>	1 167,6
D-2	341,6
P-5	278,8
P-3	196,2
2 agents des services généraux (AC)	351,0
Voyages D-2	15,0
Communication et sensibilisation	50,0
Informatique et télécommunications	17,0
Service de l'informatique et des télécommunications	11,0
Communications	6,0
Coûts de fonctionnement divers	6,0
<b>Total partiel</b>	<b>1 255,6</b>
Coût de l'appui au programme	62,8
<b>Total</b>	<b>1 318,4</b>

*Abréviation* : AC = Autres classes.

<sup>a</sup> Sur la base des traitements applicables à Genève pour l'exercice